

N°44

Objet :

SUBVENTION DE
FONCTIONNEMENT A
L'ASSOCIATION CINÉ
ACHERES PANDORA -
ANNÉE 2026

Rapporteur :
M. le Maire

Date de la Séance :

14 AVRIL 2026

Date de la Convocation :

8 AVRIL 2026

Date d'affichage de la
convocation :

8 AVRIL 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 29

Membres représentés : 06

Membres absents : 00

VOTE :

UNANIMITE

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le 14 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur François DAZELLE, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

Camille VAUR, Katell LANDIER, Thierry HERRMANN, Baptiste KHUN, Annie DEBRAY-GYRARD, Abdelyamin DERRADJI, Sarah SABOURIN, Jean-François DEMAREZ, **Maire-Adjoint,**

Suzanne JAUNET, Evelyne BEAUDICHON, Jacques TANGUY, Romain LASSERRE, **Conseillers Municipaux Délégués,**

Yves FUZET, Roger TENNEREL, Gisèle BLANC, Marie-Ange BONINE, Clarisse BONARO, Abdelkader ZYAN, Valentin GUILLAUME, Maeva CRUZ, Theanmolée ARUNAKIRIDAS, Laëtitia FARHAT-BERNARD, Louis-Armand VIREY, Stéphane PICHARD, Carlos LOPES, Catherine SCAGNI, Ingrid ROUSSEL, Mourad MERGUI, **Conseillers Municipaux.**

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Patrick METOIS	pouvoir à	François DAZELLE
Céline CHASSIN	pouvoir à	Katell LANDIER
Martin DESSAIGNES	pouvoir à	Jacques TANGUY
Fatiha YAHIAOUI	pouvoir à	Abdelkader ZYAN
Grégory SANCHEZ	pouvoir à	Stéphane PICHARD
Jessica DORLENCOURT	pouvoir à	Louis-Armand VIREY

Etaient absents :

Secrétaire de séance : Theanmolée ARUNAKIRIDAS

CONSEIL MUNICIPAL DU 14/04/2026

N°044

OBJET : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION CINÉ ACHERES PANDORA - ANNÉE 2026

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2251-4 et R1511-43,
Vu la délibération du conseil municipal du 14 avril 2026 approuvant le budget primitif 2026 de la Ville,

Considérant que les associations et organismes concernés participent au développement d'actions d'intérêt local,

Considérant que les subventions de fonctionnement visent à soutenir le fonctionnement courant des associations,

Considérant que le cinéma PANDORA contribue au déploiement de l'offre culturelle achéroise,

Considérant qu'après examen de la demande du cinéma PANDORA, il est proposé de soutenir son action en lui octroyant une subvention d'un montant de 40 000 euros au titre de l'année 2026,

Considérant que le cinéma PANDORA est classé « art et essai » et que le montant de la subvention proposée n'excède pas 30 % de son chiffre d'affaires,

Considérant que la Ville souhaite réaffirmer et concrétiser son soutien à la vie associative locale au travers d'aides financières,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

ARTICLE 1 : ACCORDE une subvention de 40 000 euros à l'association CINE ACHERES PANDORA au titre de l'année 2026.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention financière afférente.

ARTICLE 3 : PRECISE que les crédits sont inscrits au budget 2026 à l'imputation suivante, chapitre 65 (autres charges de gestion courante).

Fait et délibéré à Achères, le 14 avril 2026

- Certifié exécutoire (Art. L2131-1 du CGCT)

Le 17/04/2026

Pour le Maire et par délégation



Pour extrait conforme,

Le Maire
François DAZELLE

